



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/02/021

Finances locales - divers

**Séance du 9 février 2026**  
**Date de convocation : 3 février 2026**  
**Membres en exercice : 33**  
**29 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**OBJET : Tarifs communaux applicables  
au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : Eau brute BRL**

**L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD  
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT  
Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/021

**RAPPORTEUR** : Annick CHOPARD, adjointe

**EXPOSE** : Conformément à l'article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé, chaque année, aux collectivités de délibérer sur le prix de l'eau brute.

Les prix de l'eau brute sont maintenus au niveau depuis l'année 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

### **Eau brute BRL**

- Frais fixes, applicables à la souscription du 1<sup>er</sup> contrat, qui se composent de :
  - Frais de raccordement (TVA 20%) ..... 238,85€ HT soit 286,62€ TTC  
(comprenant les investissements réalisés par la collectivité et la pose de l'ensemble du comptage),
  - Frais de dossier (TVA 20%) ..... 62,50€ HT soit 75,00€ TTC  
(comprenant les frais administratifs du dossier),

Les règlements seront à l'ordre du Trésor Public.

- Contrat d'abonnement d'eau brute communale : la souscription est annuelle du 01/01 au 31/12. Les éléments de tarification sont indiqués ci-dessous :
  - Redevance d'abonnement (TVA 5,5%) :
    - Pour un débit de 2 m<sup>3</sup> /h et par an..... 109,70€ HT soit  
115,73€ TTC
  - Redevance de volume (TVA 5,5%) :
    - Pour chaque m<sup>3</sup> consommé entre 0 et 50 m<sup>3</sup> 0,77€ HT soit 0,81€  
TTC
    - Pour chaque m<sup>3</sup> consommé au-delà de 50m<sup>3</sup> par an 1,34€ HT soit  
1,41€ TTC.

**PROPOSITION** : Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'adopter les tarifs détaillés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou actes aux effets ci-dessus désignés.

Suite délibération n° 2026/02/021

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**



**Christian SOMMACAL**

**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026



ID : 030-213003411-20260209-DE202602\_0021-DE